

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 10 DECEMBRE 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 04 décembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
ROUILLIER Caroline	X	BLAIN Catherine
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
BOUTIN Didier	X	HERVOUET Eric
LARCHER Elodie	X	COLMARD Etienne

Était absent excusé (1) : Jean-Martial HAEFFELIN

Étaient absents excusés (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Hubert PIVETEAU

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20241210\_01

## Décisions modificatives 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que des ajustements de crédits en dépenses et en recettes sont nécessaires pour constater les écritures de fin d'année :

### Budget principal

La décision modificative n°1 s'équilibre à – 782 000 € en dépenses et en recettes, dont 197 000 € en fonctionnement et – 979 000 € en investissement.

Les mouvements de fonctionnement concernent :

- L'ajustement des charges à caractère général pour 80 000 € pour la facturation d'eau et des réparations de matériel roulant ;

- L'ajustement des frais financiers suite à la souscription d'un nouvel encours fin 2024 pour 84 000 € ;
- L'ajustement des amortissements 2024, en application de la règle du prorata temporis, pour 33 000 € ;
- L'ajustement de la dotation communes nouvelles pour 197 000 €.

Les mouvements d'investissement concernent :

- L'ajustement des crédits de paiement 2024 sur les autorisations de programme AP2000A Ecole Jules Verne (- 900 000 €), AP 7001A Val d'Asson tranche 2 (- 80 000 €), 1001B Eglise de Boufféré (- 50 000 €), 2001A Restaurant scolaire Boufféré (-24 000 €) pour cohérence avec les inscriptions à prévoir au budget primitif 2025 et sans incidence sur le montant des autorisations de programme,
- L'ajustement des crédits sur les opérations votées 1001, 2001, 4001, 5000, 6000, 7000, 8009 pour + 30 000 € ;
- Des crédits pour versement de subvention d'équipement pour 3 opérations BRS pour 9 000 € ;
- L'ajustement des frais financiers suite à la souscription d'un nouvel encours fin 2024 pour 36 000 € ;
- L'équilibre de la section d'investissement est obtenu par diminution des subventions d'équipement de -66 000 €, compte tenu du moindre programme d'équipement, par annulation des produits de cessions qui seront constatés en fonctionnement pour 400 000 €, par la réduction de l'emprunt pour 546 000 € et par l'ajustement des amortissements 2024, en application de la règle du prorata temporis pour 33 000 €.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>197 000,00 €</b>	<b>197 000,00 €</b>
011 Charges à caractère général	80 000,00 €	
66 Charges financières	84 000,00 €	
042 opérations d'ordre (amortissements)	33 000,00 €	
74 Dotations et subventions		197 000,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>-979 000,00 €</b>	<b>-979 000,00 €</b>
AP 2000A Ecole Jules Verne	-900 000,00 €	
AP 7001A Val d'Asson 2	-80 000,00 €	
AP 1001B Eglise de Boufféré	-50 000,00 €	
AP 2001A Restaurant scolaire Boufféré	-24 000,00 €	
Op 1001 Eglises MO	8 000,00 €	
Op 4001	-42 000,00 €	
Op 5000	-10 000,00 €	
Op 6000	40 000,00 €	
Op 7000	-10 000,00 €	
Op 8009	2 000,00 €	
204 Subventions d'équipement	9 000,00 €	
16 Emprunts et assimilés	36 000,00 €	-546 000,00 €
13 Subventions d'équipement		-66 000,00 €
024 Produits de cession		-400 000,00 €
040 Opérations d'ordre (amortissements)		33 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>-782 000,00 €</b>	<b>-782 000,00 €</b>

#### Budget annexe Opérations d'aménagement urbain

La décision modificative n°1 s'équilibre à 2 000 € en dépenses et en recettes, dont 2 000 € en fonctionnement et 0€ en investissement.

Les mouvements de fonctionnement concernent :

- L'ajustement des charges financières pour constater les intérêts non échus 2024 pour 2 000 €, refinancés sur des travaux non réalisés
- La constatation des frais financiers en dépenses et recettes d'ordre pour 2 000 €

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>
011 Charges à caractère général	-2 000,00 €	
66 Charges financières	2 000,00 €	
043 Opérations d'ordre dans la section	2 000,00 €	2 000,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total général</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>

Vu les délibérations n°DEL20231212\_08 en date du 12 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 et DEL20240409\_04 en date du 09 avril 2024 approuvant le budget supplémentaire,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 34 voix Pour, et 5 Abstentions (Sophie Arzul, Etienne Colmard, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Laurence Pelletier-Carnus),

- APPROUVE la décision modificative n°1 pour le budget 416300 Budget principal
- APPROUVE la décision modificative n°1 pour le budget 16306 Opérations d'aménagement urbain.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 13/12/2024  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*